
Nombre de membres

en exercice: 20

Présents : 15

Séance du 15 avril 2015

L'an deux mille quinze et le quinze avril l'assemblée régulièrement convoquée le 15 avril 2015, s'est réunie sous la présidence de Mr Gérard CLAVE

Sont présents: Louis JOLY, Patrick CABANNE, Gerard CLAVE, Jean LAVIGNE, Georges DULONG, Bertrand SASSUS, Jean-Pascal FORT, Thierry TOURREILLE, Laurent JOANNY, Michel RULAND, Richard SEGURET, Francis CRABARIE, Benoit DOSSAT, Jean-Yves PIQUE, Christian DUCLOS, Christophe GOURG

Excuses: FOURCADE Florence, David SARROCA, Jean-Claude RIBEIRO, Nathalie VEPER, Carole MARTINEZ,

Secrétaire de séance: LAVIGNE Jean

Secrétaire du syndicat: MENGELLE Martine

I - COMPTE DE GESTION 2014 - 2015 054

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Le Comité Syndical:

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états des restes de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014.

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2014 au 31 Décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part;

Le Comité Syndical adopte et approuve le Compte de Gestion 2014 à l'unanimité des membres présents.

II - COMPTE ADMINISTRATIF 2014 - 2015 055

Monsieur Gérard CLAVE, Président, quitte la séance.

Le Président de séance (Mr RULAND Michel) élu par l'assemblée, présente au comité syndical le compte Administratif 2014 dressé par Mr Gérard CLAVE, Président du Syndicat, dont le rapprochement des chapitres, articles et résultats est concordant avec le compte de gestion 2014 du Trésorier.

Après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Le compte administratif 2014 peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		184 406.15		299 026.10		483 432.25
Opérations exercice	75 793.18	83 168.34	104 405.58	155 449.72	180 198.76	238 618.06
Total	75 793.18	267 574.49	104 405.58	454 475.82	180 198.76	722 050.31
Résultat de clôture		191 781.31		350 070.24		541 851.55
Restes à réaliser	285 042.00	56 807.00			285 042.00	56 807.00
Total cumulé	285 042.00	248 588.31		350 070.24	285 042.00	598 658.55
Résultat définitif	36 453.69			350 070.24		313 616.55

Après en avoir discuté,

Monsieur le Président de séance invite le comité syndical à se prononcer par un vote à main levée pour l'approbation du Compte Administratif 2014 par chapitre.

Le Comité Syndical adopte et approuve le Compte Administratif 2014 à l'unanimité des membres présents.

III - AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2014 - 2015 056

Après constatation et approbation des résultats de l'exercice 2014 par le comité syndical, Monsieur le Président propose au comité syndical d'affecter l'excédent de fonctionnement, soit la somme de 350.070,24 € ainsi qu'il suit:

Besoin de financement de la section d'investissement :

Résultat de clôture (Investissement)	191.781,31
-Restes à réaliser en dépenses	-285.042,00
+Restes à réaliser en recettes	56.807,00

BESOIN DE FINANCEMENT	36.453,69
------------------------------	------------------

INVESTISSEMENT:

Art-106 "Réserves":	36.453,69
---------------------	-----------

FONCTIONNEMENT:

Art-002 "Excédents antérieurs reportés":	313.616,55
--	------------

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents:

- adopte le rapport présenté,
- approuve la proposition de Monsieur le Président,
- décide d'affecter l'excédent de fonctionnement 2014, soit la somme de 350.070,24 € comme indiquée ci-dessus.

IV - BUDGET PRIMITIF 2015 - 2015 057

Monsieur le Président donne lecture au Comité Syndical le projet du Budget Primitif à intervenir pour l'exercice 2015 avec reprise des résultats comme suit:

SECTION D'EXPLOITATION - DEPENSES

011 Charges à caractère général	269 341
012 Charges de Personnel	46 400
65 Autres charges de gestion courante	16 000
66 Charges financières	18 539
67 Charges exceptionnelle	17 000
023 Virement à la section d'investissement	42 710
042 Opération d'ordre de transfert entre sections	44 273
TOTAL	454 263

SECTION D'EXPLOITATION - RECETTES

70 Produits des services	129 000
042 Opération d'ordre de transfert entre sections	11 646
002 Résultat reporté	313 617
TOTAL	454 263

Dépenses et recettes d'exploitation s'équilibrent à 454 263,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

23 Immobilisations en cours	40 000
16 Emprunts et dettes assimilées	42 004
040 Opération d'ordre de transfert entre sections	11 646
041 Opérations patrimoniales	53 338
Reprise des restes à réaliser dépenses N-1	285 042
TOTAL	432 030

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

106 Réserves	36 454
27 Autres immobilisations financières	6 667
021 Vir. de la section de fonctionnement	42 710
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	44 273
041 Opérations patrimoniales	53 338
001 Résultat reporté	191 781
Reprise des restes à réaliser recettes N-1	56 807
TOTAL	432 030

Dépenses et recettes d'investissement s'équilibrent à 432 030 €

Monsieur le Président propose au Comité Syndical d'approuver et d'adopter le Budget Primitif 2015 par chapitre et avec reprise des résultats.

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents, adopte et approuve le Budget Primitif 2015 par chapitre avec reprise des résultats, tel que défini ci-dessus.

V - ASSURANCE DU PERSONNEL AFFILIES A LA CNRACL - 2015 058

Monsieur le Président fait savoir au comité syndical qu'il a procédé à la consultation de plusieurs assureurs afin d'obtenir des propositions pour l'assurance des risques statutaires.

Vu la loi N°54-53 du 26 Janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26;

Le comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents:

- accepte le contrat ALLIANZ GESTION SOFCAP pour les risques statutaires des agents affiliés à la CNRACL, le contrat prend effet au 1er janvier 2015 pour une durée de 5 ans.

Agents affiliés à la CNRACL:

- Assiette de cotisation :**
- Traitement Indiciaire BRUT, (TIB)
 - NBI
 - Primes (IAT, IEMP)
 - Supplément familial de traitement,
 - Indemnité de résidence,
 - Part des charges patronales à hauteur de 40% du TBI +NBI

Tous les risques avec une franchise de 15 jours par arrêt en maladie ordinaire 3.80%

Le comité syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents:

- approuve la proposition de Mr le Président,
- autorise Mr le Président à signer le contrat qui en découle et tout acte y afférent.

VI - AVENANT N°1 AU CONTRAT D'AFFERMAGE - 2015 059

Monsieur le Président informe le comité syndical des nouvelles réformes pour 2019 et 2026 : plans géoréférencés pour les réseaux sensibles en zone rurale.

Réforme anti-endommagement des réseaux et précisions des emplacements des ouvrages.

Monsieur le Président donne lecture au comité syndical de l'avenant N°1 au contrat d'affermage.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des membres présents:

- approuve le rapport présenté,
- accepte l'avenant N°1 au contrat d'affermage,
- mandate Mr le Président à signer l'avenant N°1 au contrat d'affermage.

SEANCE LEVEE à 22H15

**Le Président,
G.CLAVE**

